



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC



NUMÉRO 051



1^{re} SESSION



42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 21 mars 2017



Présidente

L'honorable Hedy Fry

Comité permanent du patrimoine canadien

Le mardi 21 mars 2017

• (1610)

[Traduction]

La présidente (L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.)): Merci à tous de votre présence aujourd'hui.

Je veux souhaiter la bienvenue à M. Simon Brault, directeur et chef de la direction du Conseil des arts du Canada. Merci d'avoir répondu à notre invitation.

Je suis désolée de vous avoir fait attendre. Nous aurons amplement le temps de nous reprendre, car nous allons passer une heure en votre compagnie. Vous connaissez nos modes de fonctionnement. Vous avez d'abord 10 minutes pour nous parler du Conseil des arts du Canada, de ses plans d'avenir et de tout le reste. Après cela, vous devrez bien sûr répondre aux questions des membres du Comité.

Monsieur Brault, à vous la parole.

M. Simon Brault (directeur et chef de la direction, Conseil des Arts du Canada): Je vais essentiellement vous résumer ce dont il est question dans ce document que je vous ai remis dans les deux langues officielles.

Le Conseil des arts du Canada va célébrer son 60^e anniversaire cette année, et ce, pas plus tard que la semaine prochaine, soit le 28 mars. Notre organisation vit une période marquée par un grand enthousiasme. Nous nous sommes investis à fond dans une réforme fondamentale du Conseil qui repartira pour ainsi dire sur de nouvelles bases. Au cours des deux dernières années, nous avons refaçonné tous nos programmes de subventions de telle sorte qu'ils soient plus simples, plus efficaces et davantage axés sur les résultats.

Il s'agit essentiellement pour le Conseil d'appuyer les artistes et les organisations du milieu en respectant davantage leurs façons de faire les choses, plutôt qu'en leur dictant la marche à suivre pour obtenir des fonds. C'est donc un modèle moins prescriptif. Nous voulons faire montre d'une plus grande ouverture afin de pouvoir réagir de manière plus souple quand des artistes et des groupes nous font part de leurs besoins ou des perspectives qu'ils entrevoient.

[Français]

L'an dernier, le budget fédéral annonçait le doublement progressif du budget du Conseil des arts du Canada sur une période de cinq ans. Nous venons de franchir la première de ces cinq années, pour laquelle nous avons reçu un montant additionnel de 40 millions de dollars. Chaque année suivante jusqu'en 2021, un montant de 35 millions de dollars s'ajoutera.

Le Conseil a publié un plan stratégique qui décrit les grandes orientations de l'organisme pour les prochaines années. Je vous ai laissé une copie du document. Évidemment, les investissements du Conseil sont alignés sur ces orientations.

[Traduction]

Dans le contexte du doublement de notre budget, nous nous sommes fixés un objectif très ambitieux. Nous voulons en effet que les intervenants du secteur des arts bénéficient directement de 88 % des 500 millions de dollars qui deviendront disponibles en nouveaux fonds. Les frais d'administration seront donc réduits au minimum. De fait, même si notre budget est doublé et que le volume de nos activités va augmenter, nous ne prévoyons grossir notre effectif que dans une proportion de 16 %. C'est là un plan très ambitieux, mais nous ne pouvons pas faire autrement.

Le premier grand projet que nous avons mis en oeuvre grâce aux fonds supplémentaires à notre disposition visait à souligner le 150^e anniversaire du Canada. Nous avons créé à cette fin le programme Nouveau chapitre.

[Français]

Dans le cadre de ce programme, le Conseil des arts du Canada a reçu presque 2 100 projets exceptionnels. Ces projets représenteraient à peu près 8,5 années normales de subventions du Conseil des arts. Il y a donc une immense demande. Malheureusement, nous ne pourrions soutenir que près de 10 % de ces projets. Nous allons annoncer bientôt quels projets nous aurons décidé de soutenir.

[Traduction]

Il faut se réjouir du grand nombre de projets artistiques qui nous ont été soumis à la grandeur du Canada. Ces projets inusités qui sont souvent le fruit d'alliances inattendues entre artistes et groupes artistiques constitueront en fait ce qu'on pourrait appeler le patrimoine artistique de notre 150^e anniversaire. L'avenir nous le dira, mais je m'attends à un succès retentissant tant du point de vue artistique que dans une perspective culturelle.

C'était donc mon exposé. Je me ferai un plaisir de répondre à toutes vos questions.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à un premier tour de questions où chacun aura droit à sept minutes, ce qui inclut les questions et les réponses.

C'est M. Breton qui partira le bal pour les libéraux.

[Français]

M. Pierre Breton (Shefford, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Brault, merci d'être avec nous aujourd'hui.

J'ai quelques questions en lien avec le financement du Conseil des arts du Canada, même si je sais que vous en faites probablement mention dans votre présentation écrite.

Vous avez mentionné qu'en 2015, le Conseil avait annoncé des changements au modèle de financement qui était en vigueur auparavant. J'aimerais que vous nous expliquiez assez en détail quels sont ces changements, pourquoi vous les avez faits et en quoi cela sera plus simple ou plus avantageux pour les organisations ou les individus qui devraient s'en prévaloir.

•(1615)

M. Simon Brault: Quand j'ai commencé à assumer la direction du Conseil des arts, ce dernier fonctionnait avec environ 147 programmes. Il s'agissait en fait de suites de programmes qui permettaient de répondre aux besoins en matière de théâtre, de danse, d'arts visuels et de littérature. Chacune de ces disciplines avait ses propres programmes et sous-programmes. C'était extrêmement complexe. Il était surtout difficile de comprendre, même si ces programmes visaient à accroître la quantité de littérature ou de théâtre, quelles répercussions ils avaient sur l'ensemble des Canadiens et de quelle façon ils pouvaient structurer le milieu culturel.

Nous nous sommes donc vraiment employés à déterminer ce que ces programmes avaient en commun. Nous nous sommes rendu compte que nous pouvions réunir tous ces programmes pour en faire six grands programmes. Par exemple, un programme touche l'ensemble de la sphère internationale. En effet, toutes les disciplines artistiques, quelles qu'elles soient, ont généralement un volet international. Un autre programme touche le rayonnement au Canada. Il y en a aussi un qui touche les arts autochtones. Auparavant, le soutien aux arts autochtones était réparti entre les 147 programmes. Il était donc très difficile d'établir une stratégie. Nous avons aussi créé trois autres programmes. L'un d'eux va porter sur tout ce qui touche l'innovation et la création à venir. Un autre programme va soutenir des organismes existants qui représentent en quelque sorte l'héritage des 60 dernières années. Enfin, il y a un programme qui soutient précisément les nouveaux modèles de pratique artistique.

En ayant beaucoup moins de programmes, nous pourrions reconstruire ces derniers en fonction d'objectifs communs et à l'aide de mesures concrètes. Nous pourrions aussi comparer le mérite des propositions qu'on nous soumet, peu importe de qui elles proviennent et de quelle discipline artistique il s'agit.

Quand il fallait composer avec quelque 140 programmes, c'était très compliqué. Or nous avons conçu et lancé, il y a quelques mois, un portail qui permet à n'importe quel artiste ou aspirant artiste de créer son profil, un peu comme sur Facebook, et de savoir à quels programmes il est admissible. La personne décrit sa pratique et, automatiquement, elle peut voir si elle est admissible à un programme ou l'autre du Conseil des arts.

L'objectif est de rendre l'accès de plus en plus simple, mais aussi de nous permettre de mesurer la portée de nos investissements. Partout dans le monde, on essaie de mesurer les effets quantitatifs et qualitatifs des investissements publics dans les arts ou la culture. Le fait d'avoir reconstruit les programmes nous a permis d'intégrer ces préoccupations à l'architecture de nos programmes.

Le fait que le budget du Conseil soit doublé nous a permis d'aller plus loin, c'est-à-dire non seulement de financer correctement ces programmes, mais aussi de créer un fonds stratégique extrêmement important. Celui-ci a pour but d'aider le secteur des arts à faire une réelle transition vers le numérique. La semaine dernière, les médias ont couvert largement un grand sommet tenu à Montréal visant à déterminer ce dont le milieu des arts a besoin pour s'adapter au numérique et pour en profiter plutôt que d'en être victime.

Voilà essentiellement la réorganisation que nous avons effectuée. Il a fallu notamment organiser des équipes et des jurys pour pouvoir fonctionner d'une façon qui est beaucoup plus simple et que le commun des mortels peut comprendre plus facilement.

M. Pierre Breton: Quand cela va-t-il être mis en oeuvre?

M. Simon Brault: Le nouveau modèle de financement va être lancé dans deux semaines, soit le 1^{er} avril 2017. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons créé le portail et nous l'avons annoncé au cours de la dernière année. Plus de 16 000 artistes et organismes artistiques s'y sont déjà inscrits. Ils n'ont pas encore déposé de demandes, mais ils ont créé leur profil et ils savent où ils pourront soumettre des demandes. Nous allons commencer à recevoir les demandes au mois d'avril et à faire des investissements permanents à partir de l'été prochain.

•(1620)

M. Pierre Breton: D'après ce que je comprends, le budget total du Conseil des arts est de 550 millions de dollars. Est-ce exact?

M. Simon Brault: Non. Avant les augmentations, l'an dernier, le budget annuel du Conseil des arts était de 180 millions de dollars. En 2021, il va être de 360 millions de dollars. Toutefois, pour arriver à ce montant, il va y avoir, au cours des cinq prochaines années, des investissements progressifs qui, pour leur part, totalisent 550 millions de dollars.

M. Pierre Breton: D'accord, je comprends. C'est à cela que correspond le montant de 550 millions de dollars.

En ce qui concerne ma prochaine question, vous l'avez déjà abordée.

[Traduction]

La présidente: Il vous reste une minute, monsieur Breton.

[Français]

M. Pierre Breton: Très bien, merci.

Monsieur Brault, vous avez mentionné qu'une part de ces 550 millions de dollars était destinée au 150^e anniversaire de la Confédération. J'aimerais savoir quelle proportion de cette somme y a été attribuée et où vous concentrez ces fonds.

M. Simon Brault: Nous y avons investi 40 millions de dollars, dont environ 35 millions de dollars en subventions. En ce qui concerne ces 35 millions de dollars, nous recevons toujours des demandes. On nous a soumis 2 100 projets artistiques. Nous en aurons probablement retenu 200 à la fin du processus.

Ces projets sont de nature très variée. Certains sont des projets de création théâtrale, plusieurs sont dans le domaine de la création multidisciplinaire, tandis qu'un bon nombre d'entre eux sont axés sur la réconciliation entre les Autochtones et les non-Autochtones. Il y a vraiment une panoplie de projets.

Il reste que pour nous, l'important est que le soutien aille à des projets qui, normalement, seraient hors de la portée des artistes ou organismes artistiques qui les ont proposés. Cela doit être exceptionnel pour ces organismes ou ces artistes, de même que pour le public canadien. En outre, une partie de ces projets va bénéficier d'une diffusion internationale.

M. Pierre Breton: Merci, monsieur Brault.

M. Simon Brault: Merci.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à M. Van Loan du côté des conservateurs.

L'hon. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Merci beaucoup.

Je vais peut-être surprendre bien des gens, mais je dois vous dire qu'il y a dans ma circonscription une communauté artistique très dynamique. Cela n'a pourtant rien d'étonnant lorsqu'on y réfléchit bien. Nous sommes situés en périphérie de la grande région de Toronto, un secteur inaccessible pour de nombreux artistes qui n'ont bien sûr pas les moyens de s'y loger compte tenu des coûts exorbitants, et ce, même avant la surchauffe du marché. Nous offrons cette proximité de la grande ville avec un coût de la vie abordable — ou du moins l'était-il — pour les artistes qui ont été nombreux à s'installer chez nous.

Notre communauté peut ainsi compter sur un secteur des arts particulièrement dynamique avec des virtuoses de la musique et des gens qui déploient beaucoup d'énergie pour faire vibrer le théâtre semi-professionnel et professionnel — tout au moins dans ce dernier cas jusqu'à l'incendie du théâtre Red Barn. Ce fut une perte considérable pour le milieu, mais la vie continue. Nous avons le Centre des arts Georgina qui adhère également aux normes artistiques les plus élevées et qui bénéficie de la générosité de villégiateurs fortunés fréquentant le lac Simcoe qui lui permettent d'exposer leurs collections dans ses magnifiques installations.

Quand je discute avec ces gens-là au sujet du Conseil des arts, c'est toujours la même rengaine. C'est une clique, un cercle fermé; il n'est jamais possible d'obtenir du financement. Il est difficile de trouver quelqu'un qui a pu bénéficier de ces fonds dans ma circonscription.

Je vois dans votre document que vous vous engagez à augmenter la proportion des fonds qui sont versés à de nouveaux bénéficiaires, soit aux gens qui n'en reçoivent pas habituellement. J'aimerais toutefois savoir ce que vous pensez de cette perception des gens, tout au moins au sein du milieu artistique dans ma circonscription, qui se sentent exclus du cercle fermé que représente à leurs yeux le Conseil des arts.

M. Simon Brault: Comme vous pouvez vous l'imaginer, ce n'est pas la première fois que j'entends un commentaire semblable. Dans votre circonscription, comme dans toutes les autres, il y a des organisations et des artistes qui bénéficient de notre soutien et d'autres qui ne l'obtiennent pas. J'évolue moi-même depuis 36 ans dans le milieu des arts, et je peux vous dire que c'est un secteur extrêmement compétitif. J'ai dirigé à une certaine époque l'École nationale de théâtre. Nous recevions 1 500 enfants en audition pour n'en retenir que 10 afin d'en faire des acteurs professionnels. C'est donc un milieu très concurrentiel et les choses ne risquent pas de changer de sitôt.

Grâce aux nouveaux fonds, nous souhaitons pouvoir appuyer davantage d'artistes. En outre, nous ne voulons pas obliger les artistes à se regrouper sans cesse pour former de nouvelles organisations. D'après nous, ce modèle n'a plus sa place.

À l'heure actuelle, 64 % des fonds du Conseil des arts du Canada servent à appuyer des organisations en leur versant du financement permanent. Au début de chaque exercice financier, 65 % des fonds sont ainsi déjà engagés en faveur de compagnies de danse, de centres d'exposition et d'infrastructures semblables.

Nous voulons rectifier le tir au cours des cinq prochaines années de telle sorte que seulement 50 % des fonds iront au financement de base des organisations alors que l'autre moitié demeurera disponible pendant toute l'année pour les nouveaux artistes et les nouveaux

projets, de manière à dynamiser le tout. Pour ce faire, nous devons accroître dans une proportion de 224 % les fonds consacrés à ce que nous appelons les subventions de projets pour nous assurer que les choses bougent effectivement dans tout le milieu. J'estime que c'est nécessaire, et je pense que nous allons y parvenir.

La concurrence va toutefois demeurer féroce. Pour le programme Nouveau chapitre dont je viens de vous parler en vue du 150^e anniversaire, bon nombre des candidats et des bénéficiaires ne faisaient pas partie de notre clientèle habituelle, notamment parce qu'il s'agissait uniquement de subventions pour des projets. La concurrence a tout de même été très vive.

J'aurais peut-être une ou deux choses à dire aux gens qui prétendent que nous formons un cercle fermé. Je leur dirais tout d'abord que ce n'est pas du tout le cas, mais également que nous nous engageons sur un territoire inexploré avec notre nouvelle gamme de programmes. Notre nouveau portail permet à n'importe quel artiste de créer son profil et de voir directement à quels programmes il pourrait être admissible. Il peut ensuite soumettre sa candidature dans le cadre de ces programmes ouverts à tous afin de bénéficier d'un financement supplémentaire. Il suffit alors de se préparer en conséquence pour avoir les meilleures chances possibles de convaincre ceux qui évaluent les candidatures.

Ce sont des pairs évaluateurs qui déterminent qui va recevoir des fonds. Chaque année, il y a une rotation à même un bassin de quelque 800 personnes de toutes les régions du Canada qui sont chargées d'évaluer les candidatures. Ce ne sont donc pas toujours les mêmes personnes qui évaluent les projets.

Il faut toutefois préciser que nous comptons 16 000 clients au pays, ce qui nous donne amplement de travail.

• (1625)

La présidente: Il vous reste deux minutes, Peter.

M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC): La structure de votre conseil d'administration est plutôt intéressante. Vous saviez que j'allais vous poser cette question. Vous avez un président, un vice-président et neuf postes d'administrateur, mais seulement trois d'entre eux sont comblés. Vous avez donc six postes vacants.

M. Simon Brault: Nous avons actuellement un total de cinq administrateurs, alors que nous devrions en avoir 11. On est censé procéder sous peu aux nominations nécessaires pour que tous les postes vacants soient comblés. Ce sera bientôt fait.

Il y a eu une annonce importante à cet effet. J'ai su que des centaines de personnes ont posé leur candidature pour faire partie du conseil d'administration du Conseil des arts du Canada. C'est au gouvernement qu'il incombera de trancher et de nommer les administrateurs.

M. Kevin Waugh: Mais n'est-il pas étrange que vous n'ayez que cinq administrateurs en fonction et davantage de postes à combler à l'aube d'une année importante comme celle-ci où nous allons célébrer le 150^e anniversaire de la Confédération?

M. Simon Brault: Dans mon rôle de chef de la direction, je ne peux absolument rien faire à ce sujet. C'est un processus politique qui relève du gouvernement. Nous espérons que ces postes soient comblés dans plus brefs délais. Il va de soi que nous nous sommes efforcés au cours des derniers mois d'accomplir le travail nécessaire avec les administrateurs en poste, peu importe les circonstances. Nous nous attendons toutefois à des nominations imminentes.

La présidente: Merci beaucoup. Vous n'avez plus de temps, monsieur Waugh.

Nous passons à M. Nantel du NPD.

[Français]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Saint-Hubert, NPD): Merci, madame la présidente.

Monsieur Brault, je vous remercie beaucoup d'être ici.

La question de M. Waugh est tout à fait pertinente. En fait, nous sommes habitués d'attendre que les nominations se fassent. Les libéraux avaient promis de changer et d'assainir le mode de nomination, alors il se peut que ce processus soit très long. Par contre, à un moment donné, cela finit par devenir problématique.

Quels sont les critères pour qu'une personne soit nommée à ce conseil d'administration? C'est évidemment un conseil d'administration très important. Je tiens à dire à quel point vous avez toute ma confiance. À cet égard, je fais un parallèle entre votre fonction et celle de Mme Brabant à Téléfilm Canada. En effet, on sent toujours cette fraîcheur du premier jour, alors que vous êtes en poste depuis longtemps. Vous travaillez au Conseil des arts du Canada depuis probablement 20 ans, et personne n'est mieux placé que vous pour gérer sa mutation.

Cela dit, cette mutation est ambitieuse. Vous embrassez les nouvelles technologies et, pour ce faire, vous avez un très gros budget, un budget sans précédent.

Parmi vos nouveaux mandats, je soupçonne que vous allez toucher le secteur industriel — le mot « industriel » est peut-être mal choisi.

• (1630)

M. Simon Brault: Je dirais plutôt qu'il s'agit d'une approche sectorielle.

M. Pierre Nantel: Il est question de remplacer, par moments, certains aspects de vos affaires qui sont un peu défallants.

Y aura-t-il une bonne représentation québécoise et francophone au sein du Conseil des arts du Canada? Comme vous n'avez aucun rôle à jouer là-dedans, à qui dois-je poser cette question?

M. Simon Brault: En effet, je n'ai aucun rôle à jouer là-dedans, puisque c'est le gouvernement qui fait les nominations.

Par contre, j'ai été moi-même vice-président du conseil d'administration du Conseil des arts pendant 10 ans, alors je connais très bien la perspective du Conseil. Quand j'ai entamé mon mandat de chef de la direction, j'ai pu commencer à faire mon travail dès le premier jour, parce que j'avais été vice-président pendant 10 ans.

Le conseil d'administration a un rôle de gouvernance. Les gens nommés au conseil d'administration ne sont pas là pour gérer les activités du Conseil des arts; ils sont là pour s'assurer qu'il y a réellement une surveillance, qu'un scepticisme de bon aloi est exercé et que les bonnes questions sont posées.

Au moment où on se parle, la personne qui assure la vice-présidence du Conseil est Nathalie Bondil. Elle est, à mon avis, une des plus grandes spécialistes du secteur culturel. Elle vient du Québec. Notre président, Pierre Lassonde, provient plutôt du monde de la philanthropie des arts. Il y a donc encore, au conseil d'administration du Conseil des arts du Canada, des gens qui ont une bonne connaissance du domaine et qui font bien leur travail.

On verra quelles seront les prochaines nominations du gouvernement. J'espère qu'il va chercher à la fois à représenter la diversité et la complexité du pays, et à nommer des gens qui ont un intérêt et une certaine passion pour l'avancement des arts au sein de la société canadienne. Le Conseil des arts a toujours eu, à ma connaissance, des conseils d'administration forts, peu importe le gouvernement en

place, et des équipes très compétentes. Nous attendons donc ces nominations. Cela dit, le travail doit continuer d'avancer.

En ce qui a trait à notre influence sur le secteur, il faut savoir que l'économie de la culture au Canada représente presque 50 milliards de dollars. Le Conseil des arts du Canada, malgré l'ampleur de son budget qui atteindra 310 millions de dollars en 2021, reste un joueur modeste dans l'ensemble du secteur.

De plus en plus, chaque fois que nous intervenons, nous tâchons de faire une analyse de tous les intrants dans le système et de voir où nous devons intervenir. Nous devons intervenir en faveur de la situation des créateurs et des artistes. Nous ne cherchons pas à changer les lois ni les modèles industriels qui sont brisés; nous ne le pouvons pas, c'est hors de notre portée. Nous avons cependant un pouvoir d'action irremplaçable à l'égard de toutes les industries culturelles et l'ensemble du secteur de la culture, soit celui de nous assurer que nous continuons d'avoir des créateurs soutenus, valorisés, financés et qui ont le temps nécessaire pour arriver à des niveaux de création excellents qui vont permettre au Canada de continuer à briller. C'est notre mission et c'est ce que nous essayons de faire.

M. Pierre Nantel: Je ferai donc preuve de scepticisme de bon aloi, comme vous l'avez dit. Pourrait-on voir une intervention du Conseil des arts dans des secteurs qui seraient normalement confiés, relativement à la création, à un secteur industriel vivant? Par exemple, on peut parler de la musique populaire, qui vit des difficultés, comme on l'a vu récemment. On peut parler aussi de la musique contemporaine, qui est aussi financée par FACTOR et Musicaction, alors que ce n'est pas très approprié, compte tenu de sa nature artistique.

Avez-vous le sentiment que vous avez le mandat de veiller sur ces changements?

M. Simon Brault: Non. Le Conseil des arts fonctionne à distance du gouvernement. Lorsque le budget du Conseil des arts a été augmenté, son mandat n'a pas été élargi.

Par exemple, dans le domaine de l'édition, Patrimoine canadien s'occupe de toute la partie industrielle, qu'il s'agisse ou non d'édition littéraire. Le Conseil des arts, pour sa part, s'intéresse beaucoup plus à la situation des auteurs, à la situation de la littérature. Il s'intéresse en outre aux magazines littéraires et aux éditeurs littéraires indépendants afin de faire avancer la littérature.

De la même façon, en musique, nous nous intéressons à plusieurs genres musicaux, mais beaucoup plus à la recherche-développement et à l'expérimentation. Une partie des artistes que nous soutenons deviennent beaucoup plus connus, à un moment donné, et fonctionnent alors selon des modèles plus industriels. Il y a donc une transition.

• (1635)

M. Pierre Nantel: L'industrie prend le relais.

M. Simon Brault: Oui, il y a un relais qui s'opère.

Cela dit, le Conseil des arts va continuer, fondamentalement, à s'occuper des arts et de la littérature. On parle ici de la création ainsi que de l'appréciation des arts et de la littérature par les citoyens. Il est très important que nous fassions cela.

J'ai pu observer un très grand nombre de politiques culturelles dans le monde, surtout à l'époque du numérique, et je peux vous dire qu'on a beaucoup pensé ces politiques pour régler des problèmes créés par la disruption. On dit toujours que, ultimement, il faut s'occuper des créateurs. Pour notre part, c'est ce dont nous nous occupons et je pense que c'est là-dessus que nous allons continuer de nous concentrer.

M. Pierre Nantel: Bien sûr.

Dans votre...

[Traduction]

La présidente: Monsieur Nantel, c'est tout le temps que vous aviez.

C'est maintenant au tour de M. Vandal pour les libéraux.

M. Dan Vandal (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Merci.

[Français]

Merci, monsieur Brault.

[Traduction]

Je me réjouis vraiment de voir la place importante qu'occupe la Commission de vérité et réconciliation dans votre plan stratégique.

J'aimerais savoir dans quelle mesure votre organisation a jusqu'à présent tenu compte de la réalité autochtone tant du point de vue des niveaux de financement que pour ce qui est des changements qui s'imposent. Je vois ici que la Commission demande au Conseil d'établir, comme priorité de financement, une stratégie visant à aider les artistes autochtones et non autochtones à entreprendre des projets de collaboration et à produire des oeuvres qui contribueront au processus de réconciliation.

J'ai une question en deux volets pour vous. Qu'a fait le Conseil jusqu'à maintenant pour appuyer les arts autochtones, et en quoi allez-vous contribuer au processus de réconciliation?

M. Simon Brault: Je dois vous dire d'abord et avant tout que le Conseil des arts a fait part, avant même la publication du rapport de la Commission, de son intention de revoir complètement ses relations avec les artistes autochtones.

En puisant à même les différents programmes comportant un volet visant à répondre aux besoins des artistes autochtones, nous avons décidé que l'un de nos six programmes principaux — celui qui s'intitule Créer, connaître et partager — allait servir à appuyer les artistes autochtones en fonction de leur réalité particulière. Ce programme inspiré par une volonté d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale comporte de nombreuses caractéristiques adaptées tout spécialement aux Autochtones, aux Inuits et aux Métis.

À titre d'exemple, le Conseil des arts appuie uniquement les projets de transmission culturelle soumis par des artistes autochtones, parce que cela correspond à leur réalité et qu'une telle transmission est nécessaire dans leur cas. Nous pourrions ainsi financer une initiative visant la transmission d'une pratique artistique des aînés vers des artistes plus jeunes. Aucun autre programme du Conseil des arts ne permet une telle chose.

Nous nous sommes engagés dans notre plan stratégique à tripler au cours des cinq prochaines années nos investissements pour appuyer l'art autochtone. Non seulement revoyons-nous tout le contexte de notre aide à l'art autochtone, mais nous y injectons davantage de ressources, et ce, plus rapidement. Comme je le disais, nos investissements vont tripler en l'espace de cinq ans, mais la plus grande partie de cette hausse va se concrétiser au cours des deux prochaines années.

Pour ce qui est plus précisément de la réconciliation...

M. Dan Vandal: Avant de vous laisser poursuivre, puis-je vous demander quelle proportion approximative de votre budget cela représentera?

M. Simon Brault: Nous en serons sans doute à environ 6,5 % ou 7 %. Il faut savoir que nous tenons compte à la fois de la proportion de la population et du pourcentage d'artistes. Le montant total de nos subventions à l'appui de l'art autochtone correspondra sans doute à quelque chose comme 7 % de notre budget.

M. Dan Vandal: Une fois qu'il aura été triplé?

M. Simon Brault: Oui.

Pour ce qui est de la réconciliation, nous avons annoncé il y a plus de deux ans une initiative que nous finançons conjointement avec la fondation McConnell et le Cercle sur la philanthropie et les peuples autochtones au Canada. Il s'agit d'appuyer et de financer des projets artistiques visant à favoriser la réconciliation entre Autochtones et non-Autochtones. Cette initiative a remporté un vif succès. Elle a déjà permis de financer de merveilleux projets qui ont eu des répercussions considérables. Nous avons renouvelé notre engagement à ce chapitre tout en intégrant désormais l'aspect réconciliation en tant qu'élément permanent de notre soutien continu à l'art autochtone.

Nous avons également indiqué que les artistes autochtones qui souhaitent obtenir du soutien du Conseil des arts, mais sans se prévaloir du programme spécifiquement créé à leur intention, peuvent aussi avoir accès à d'autres programmes. Nous ne sommes pas là pour imposer quoi que ce soit.

●(1640)

M. Dan Vandal: Il me reste environ une minute et demie, et je vais permettre à Julie de poser quelques questions.

Mme Julie Dabrusin (Toronto—Danforth, Lib.): Merci.

La présidente: Il reste exactement une minute et demie.

Mme Julie Dabrusin: Vous avez parlé du Sommet sur les arts à l'ère numérique qui s'est tenu à Montréal la semaine dernière. Quelles ont été les principales solutions proposées à l'égard des bouleversements attribuables à la révolution numérique?

M. Simon Brault: Nous avons constaté trois choses. D'abord et avant tout, il faut bien se rendre compte que le milieu de la création artistique est celui qui est le moins perturbé pour le moment dans tout l'écosystème de la culture et des communications. Dans tous les autres secteurs, comme ceux de la musique, du cinéma et de la télévision et des médias, la technologie numérique entraîne des bouleversements énormes. Comme vous le savez, ces perturbations ne sont pas nécessairement souhaitées, mais résultent tout de même de l'avènement des nouvelles technologies ou d'un modèle nouveau. Pour ce qui est de la création, des répétitions, des chorégraphies ou de la rédaction d'un livre, il y a peu de choses qui ont changé par rapport à la situation d'il y a 40 ans. C'est tout ce qui touche la distribution, l'accès aux oeuvres et les interfaces qui a été transformé. Tout est devenu plus facile. C'est un aspect encourageant.

Il faut également se réjouir de notre capacité d'adaptation, et nous avons répertorié trois besoins cruciaux à ce niveau. Premièrement, le degré de maîtrise est encore très faible dans le secteur artistique.

Mme Julie Dabrusin: Parlez-vous du degré de maîtrise des technologies numériques?

Mr. Simon Brault: Tout à fait. Il est vraiment nécessaire de faire en sorte que le milieu des arts se donne collectivement les moyens de mieux comprendre les enjeux et les possibilités découlant de la technologie numérique. Cette capacité doit être développée à l'intérieur même du secteur afin qu'il n'ait pas à dépendre d'agents externes.

La priorité principale est donc d'acquérir une connaissance suffisante des technologies numériques.

En deuxième lieu, il faut trouver de nouvelles manières d'interagir avec la population. La technologie numérique a transformé de toute évidence le mode d'accès des gens à toutes les formes de contenu et d'expérience. Nous estimons qu'il est absolument crucial de développer les capacités nécessaires à cette fin.

Permettez-moi de vous donner mon exemple favori pour illustrer le tout. L'an dernier, un partenariat a été établi entre le Festival d'Avignon, en France, et une entreprise de haute technologie qui a conçu des lunettes affichant des sous-titres permettant de suivre un spectacle dans huit langues différentes. Il serait déjà formidable que nous puissions compter sur un tel outil avec seulement deux ou trois langues au Canada. Je pense donc à des outils technologiques semblables qui permettent d'améliorer l'expérience artistique de chacun.

La présidente: Merci, monsieur Brault.

M. Simon Brault: Il convient en troisième lieu de transformer nos organisations. La structure actuelle du secteur des arts est encore très fragmentée. Comme je l'ai dit dans certaines entrevues, les géants de l'Internet de la Silicon Valley connaissent maintenant les préférences culturelles de 2,4 milliards d'êtres humains. Ils savent à quoi s'en tenir au sujet de chacun d'entre nous. Cela n'empêche pas tous ces tiraillements entre l'orchestre et l'opéra dans différentes villes canadiennes parce que l'on ne veut pas mettre en commun la liste d'abonnés. Il y a assurément quelque chose qui cloche.

La présidente: Merci, monsieur Brault. Je vous ai permis de terminer parce que c'était très intéressant, mais nous avons déjà dépassé largement le temps prévu pour cette question.

M. Simon Brault: Je suis désolé.

La présidente: Nous allons passer au second tour. Chacun sera limité à cinq minutes.

Nous commençons avec M. Waugh pour les conservateurs.

M. Kevin Waugh: J'aimerais poursuivre brièvement dans le même sens.

Vous parlez de faire des investissements éclairés dans des projets qui utilisent les technologies numériques. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'il en est exactement? Qui prend la décision? Qu'entendez-vous par un investissement éclairé?

M. Simon Brault: Il faut d'abord préciser que lorsque nous parlons d'investissements pour faciliter la transition vers le numérique, nous ne pensons pas nécessairement à des investissements dans la technologie. Il arrive que la solution soit complètement d'un autre ordre, mais vise à permettre l'adaptation face aux bouleversements causés par la technologie. Ainsi, il n'y a rien de technologique dans le fait de fusionner trois organisations, mais la taille du regroupement découlant de cette fusion peut correspondre exactement à ce dont vous avez besoin pour composer avec les perturbations issues du numérique.

Pour les investissements comportant une composante technologique, nous faisons toujours appel à des pairs évaluateurs, mais nous misons en outre sur des universitaires et des experts du numérique,

car nous n'avons pas nécessairement cette capacité interne au Conseil des arts ou au sein du secteur. Nous voulons nous assurer la collaboration de ces gens-là pour pouvoir prendre des décisions éclairées.

Je tiens également à souligner que tous nos investissements visent la réalisation de projets. La demande peut venir d'une institution ou d'une personne, mais c'est toujours le projet qui est financé, car nous devons voir après les cinq années visées quelles mesures de soutien demeurent nécessaires.

• (1645)

M. Kevin Waugh: D'accord.

Monsieur Maguire.

M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC): Je remercie mon collègue.

J'allais vous poser une question sur votre utilisation des technologies numériques, mais vous y avez déjà répondu. Je vous en remercie.

J'ai une autre question concernant votre plan stratégique pour la période de 2016 à 2021 que j'ai sous les yeux. Parmi les quatre engagements que vous y prenez, je note que vous voulez accroître le rayonnement de la création d'ici et de nos artistes à l'international, ce qui est formidable. Je voudrais simplement savoir comment vous comptez vous y prendre.

Si je puis me permettre une analogie sportive — et ce ne sera pas la première dans le cadre de notre étude — je dirais que les responsables du programme À nous le podium! sont sans doute très satisfaits des résultats obtenus en intervenant ainsi pour aider nos meilleurs athlètes olympiques. Nous sommes à la recherche de réussites semblables qui bénéficieraient à l'ensemble de la communauté artistique.

Est-ce que vous envisagez des mesures similaires, ou est-ce qu'une partie du financement que vous aurez sert déjà à appuyer des projets de la sorte?

M. Simon Brault: C'est une excellente question: l'approche est un peu différente. Il faut savoir que le Conseil des arts du Canada ne commande aucune oeuvre et n'agit pas comme producteur. Les artistes et les intervenants du milieu nous soumettent des propositions que nous évaluons et classons en fonction de leur potentiel de réussite. Lorsque nous appuyons une oeuvre qui se retrouve sur la scène internationale, le travail de création est déjà terminé. Elle est sortie des ateliers et a été présentée à Edmonton ou ailleurs, de telle sorte qu'il nous est possible de nous faire une assez bonne idée de ses possibilités de réussite à l'échelle internationale. Aucun artiste ne vient nous demander du financement en affirmant qu'il va créer telle ou telle oeuvre.

Nous devons non seulement répondre à la demande... et celle-ci est désormais très forte à l'échelle internationale, surtout au sein de la jeune génération. Les jeunes artistes canadiens réalisent leurs oeuvres en souhaitant une diffusion aussi rapide que possible sur la scène internationale. La situation était bien différente à mon époque. Un jeune devait perfectionner son art et le présenter pendant une bonne vingtaine d'années avant de même songer à une carrière internationale. Ce n'est plus du tout le même monde.

Il faut donc s'assurer que l'oeuvre témoigne d'une maturité artistique suffisante et qu'il existe bel et bien une demande à l'échelle internationale. Nous pouvons par exemple constater actuellement que la littérature canadienne est très prisée et qu'il y a énormément d'intérêt pour l'art autochtone, une forme d'expression véritablement et profondément canadienne.

Nous essayerons donc de nous assurer d'appuyer le travail offrant un potentiel réel. Nous tentons également d'établir un partenariat plus étroit avec Patrimoine canadien et Affaires mondiales Canada afin que notre présence artistique à l'étranger puisse favoriser également nos exportations culturelles et servir les intérêts géopolitiques du Canada. Nous voulons ainsi optimiser les retombées du financement que nous offrons.

Nous avons doublé nos activités. Ce n'est pas notre programme le plus étendu, car il ne continuera de représenter qu'environ 20 millions de dollars en subventions sur un total de 310 millions de dollars pour cinq ans, mais il n'en demeure pas moins vraiment primordial, car nous croyons qu'il peut nous permettre de réaliser de grandes choses.

La présidente: Voilà qui est bien.

Merci, monsieur Maguire; vous n'avez plus de temps.

Nous passons maintenant à M. O'Regan.

M. Seamus O'Regan (St. John's-Sud—Mount Pearl, Lib.): Je veux poursuivre dans le sens de ce que disait mon collègue au sujet du rayonnement international et de la création de produits exportables. Comme l'indiquait ma collègue Gudie Hutchings dans sa déclaration en Chambre aujourd'hui, de nombreux Terre-Neuviens ont assisté en même temps que le premier ministre mercredi à une représentation de la comédie musicale *Come From Away* qui est présentée sur Broadway depuis dimanche. Je crois d'ailleurs que le Conseil des arts a eu un rôle à jouer à cet égard.

Je me demandais simplement si cela fait partie de vos critères. J'imagine que tout le monde devrait se réjouir lorsqu'un produit canadien se vend bien sur la scène internationale et se retrouve ainsi sous les feux de la rampe en obtenant d'aussi bonnes critiques.

• (1650)

M. Simon Brault: Il est bien certain que nous nous en réjouissons.

M. Seamus O'Regan: Oui, mais est-ce que c'est l'objectif visé?

M. Simon Brault: Quand on voit un produit ou un spectacle comme cela, le Conseil des arts est là quelque part, parce que nous aidons les auteurs, nous aidons les acteurs... Ce genre d'oeuvres ne naît pas du jour au lendemain; elles sont possibles parce que nous avons un écosystème assez fort, assez mature et assez diversifié pour qu'on puisse les créer.

Le but premier du Conseil des arts du Canada n'est pas que nous exportions des produits viables. Notre rôle consiste à veiller au maintien d'un écosystème assez fort qualitativement et quantitativement pour pouvoir produire ce genre de spectacle, parce que quand nous investissons dans quelque chose, nous ne savons jamais ce qui arrivera ensuite.

Quand nous avons commencé à financer Robert Lepage, je faisais partie des jurés, parce que j'étais dans le monde du théâtre et que l'on discutait à l'infini de la question de savoir s'il s'agissait de théâtre, parce qu'il n'y avait pas de texte, que ce n'était pas axé sur le texte. C'est l'un des Canadiens les plus connus dans le monde. Aujourd'hui, tout le monde estime que c'est un génie, mais la première fois où j'ai fait partie d'un jury qui a décidé d'appuyer l'un de ses premiers projets, ce n'était pas si évident.

Notre rôle consiste à nous assurer d'investir dans l'infrastructure nécessaire pour rendre possibles des succès extraordinaires comme le sien. Certains auront une carrière internationale, et quand cela arrive, il faut célébrer et appuyer la personne. Habituellement, pour qu'il y ait un succès de cette ampleur, il faut au préalable les bons partenariats financiers publics-privés. Alors cela devient possible.

Oui, c'est un grand succès, et il y en aura d'autres, j'en suis certain.

M. Seamus O'Regan: Vous avez parlé de personnes « qui ne font pas partie de la clientèle habituelle ». Pouvez-vous nous en donner des exemples? Vous parliez de...

M. Simon Brault: Parlez-vous de l'appel de candidatures?

Nous nous sommes engagés à ce que 25 % de l'argent frais — ce qui correspond à beaucoup d'argent, à environ 137 millions de dollars — aille à des candidats présentant une première demande au Conseil des arts du Canada, justement parce que nous voulions éviter que tout l'argent aille toujours aux mêmes. C'est une immense proportion de l'argent frais, ce qui signifie que nous invitons beaucoup d'artistes que nous n'avons pas l'habitude de voir, que nous favorisons beaucoup de nouvelles collaborations entre artistes et organisations. Ce milieu a toujours été très concurrentiel, et nous sommes conscients que si nous voulons nous démarquer à l'ère du numérique et sur la scène internationale, nous devons travailler de façon moins cloisonnée et favoriser davantage la coopération.

Nous favorisons tout cela, et le numérique est l'unique solution. Nous ne réussissons pas en nous contentant toujours de miettes. Il faut plutôt essayer de cuisiner nous-mêmes pour créer un gâteau encore meilleur et plus intéressant.

M. Seamus O'Regan: C'est une excellente métaphore, monsieur.

Des députés: Ah, ah!

M. Simon Brault: Je sais, particulièrement pour moi en anglais.

M. Seamus O'Regan: Non, c'est excellent.

La présidente: Il vous reste une minute.

M. Seamus O'Regan: Permettez-moi de vous poser cette question. Mon collègue M. Waugh a soulevé la question de la technologie. Il est vrai que notre cauchemar serait de vous voir acheter des caisses de Windows 97. Vous nous dites que parfois, la meilleure solution passe par l'analogique, et c'est ce que nous voyons dans divers rapports auxquels nous travaillons. Il y a des plus et des moins à la technologie, et il est certain que la technologie ne peut que rendre les oeuvres plus accessibles, mais je suis certain que cela vient aussi avec des responsabilités.

Vous pourriez peut-être simplement...

M. Simon Brault: Oui, je pense qu'on constate en ce moment que la transformation numérique d'une organisation ou d'un secteur doit mettre l'accent sur une technologie en particulier. Cette transformation doit teinter notre façon de penser, notre façon de travailler, notre façon de coopérer, notre façon de créer, notre façon de partager. La technologie est [*Inaudible*].

Nous essayons de mettre le secteur en garde.

La présidente: Excusez-moi, nous avons un problème technique.

M. Simon Brault: Nous parlions justement de technologie...

Des députés: Oh, oh!

Un député: Vous êtes synchro.

La présidente: Nous avons commencé à 16 h 10, donc si nous nous donnons une heure, nous devrions terminer d'ici 17 h 10, et nous devons encore entendre M. Maguire, M. Samson et M. Nantel. Il nous faudrait 15 minutes, alors qu'il ne nous en reste que 10. Comme le timbre retentira à 17 h 15, voulez-vous prendre cinq minutes de plus pour terminer, jusqu'à ce que le timbre retentisse?

Quelle est la volonté du Comité?

•(1655)

M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.): Je pense que nous pourrions permettre des interventions de cinq minutes. On ne changera pas le monde en cinq minutes. On peut essayer, mais...

La présidente: Apparemment, le système gèle, et le technicien n'arrive pas à régler les microphones. C'est du chinois pour moi; je ne sais pas ce que cela signifie, mais...

Un député: Est-ce que cela signifie que nous devons les allumer et les éteindre nous-mêmes?

La présidente: Devons-nous les allumer et les éteindre nous-mêmes?

Une voix: Non, ils s'éteignent d'eux-mêmes.

M. Darrell Samson: Les questions devront être posées dans les deux langues.

La présidente: Très bien. Vous veniez de terminer votre tour, monsieur O'Regan. Je vais maintenant donner la parole à M. Maguire et voir si nous pouvons continuer.

M. Larry Maguire: Merci.

J'ai quelques questions à poser concernant votre rapport annuel de 2016, qui a été déposé avant le nouveau plan stratégique. Selon votre rapport annuel, vous entrevoyez quatre risques à la perspective d'une hausse de financement, entre autres. Bien sûr, il y a des risques associés à cela, je suppose. Vous en avez nommé quatre.

L'un d'eux était l'inaptitude à faire la preuve de résultats. Pouvez-vous nous expliquer cela? Je pense que c'est important. Qu'avez-vous fait pour réduire ce risque et comment l'atténuez-vous? Mon collègue, M. Van Loan, a peut-être mentionné un peu plus tôt l'une des choses que vous faites. Que pouvez-vous faire d'autre...?

M. Simon Brault: En fait, le changement le plus fondamental que nous avons apporté en restructurant nos programmes pour passer de 147 à six a été de créer pour chaque programme un modèle logique auquel des résultats clairs sont associés. Nous avons également établi des outils d'évaluation à court, à moyen et à long terme, quantitatifs et qualitatifs. Enfin, nous avons mis au point un cadre d'évaluation de notre unité de recherche.

Évidemment, pour notre nouveau portail et nos nouveaux programmes, la clé est d'arriver à cerner les différents indicateurs, renseignements et données dont nous avons besoin pour les évaluer. Je dirais que ces outils de mesure sont un grand pilier de notre nouveau modèle de financement pour le Conseil des arts du Canada.

En même temps, nous essayons d'éviter d'imposer aux artistes ou aux regroupements d'artistes de faire la preuve que tout ce qu'ils font contribue au résultat. C'est notre travail, au Conseil des arts du Canada, de le mesurer. Nous ne voulons pas dire aux artistes: « Faites ceci ou cela parce que cela produit tel résultat. » Ce serait paver la voie à la médiocrité.

Le Conseil des arts du Canada est encore en train de parfaire son modèle, mais nous voulons nous doter du système le plus robuste au monde pour mesurer l'incidence qualitative et quantitative des investissements en arts. Franchement, cela a toujours été une obsession pour moi, dans ma vie d'expert de la culture, et nous y sommes presque.

Je vous remercie de cette question. C'est un enjeu très important.

M. Larry Maguire: Pour ce qui est de l'examen du vérificateur général, pourriez-vous me dire si vous croyez que le vérificateur général va effectuer un nouvel examen de vos activités dans un

avenir rapproché, le nouvel examen spécial qu'il envisage? Est-ce que cela s'en vient? Est-ce que cela en ferait partie?

M. Simon Brault: J'ai été vice-président, puis président du comité de vérification lors de la dernière vérification, et l'une des principales recommandations faites il y a 12 ans était de réduire le nombre de nos programmes. Nous avons remédié à cela; c'est fait. Maintenant, quand le vérificateur général commencera son examen spécial, il nous présentera son plan —quelque part en juin, je suppose —, puis commencera son travail avec son équipe. Je m'attends à ce qu'il examine d'autres éléments, mais c'est un genre de travail qui ne se termine jamais vraiment. Il y a des vérifications internes, des vérifications externes, puis l'examen spécial. Nous en sommes au début du processus, et nous verrons bien quelles conclusions il en tirera, mais je pense que nous pouvons déjà dire avoir pris des mesures en réponse à toutes les recommandations faites à l'issue du dernier examen spécial.

M. Larry Maguire: Vos revenus d'investissement ont augmenté de quelque 10 millions de dollars cette année, passant de 12,5 à 22,5 millions de dollars, si bien qu'ils ont presque doublé. Pouvez-vous nous indiquer, concernant l'affirmation selon laquelle cette variation serait attribuable à la hausse du rendement de vos fonds d'actions mondiales...? Pouvez-vous nous préciser un peu quels genres d'investissements ont été faits?

•(1700)

M. Simon Brault: Nous avons un portefeuille qui permet de financer en partie les activités du Conseil des arts du Canada, et particulièrement les prix qu'il décerne. Ce sont des fonds provenant de dons. La raison pour laquelle nos revenus ont augmenté, c'est à la fois que nous avons rééquilibré ce portefeuille et que nous avons effectué quelques transactions dans notre exercice de réorganisation du portefeuille pour qu'il génère plus d'argent, parce que le Conseil des arts du Canada effectue toujours une comptabilité de caisse.

Nous visons un rendement annuel de 4 ou 5 %. C'est ce que nous voulons pour assurer la pérennité des prix et des programmes spéciaux qui dépendent des dons que nous recevons.

La présidente: Merci.

Monsieur Samson.

M. Darrell Samson: Excellent.

[Français]

Monsieur Brault, je vous remercie de votre présentation et des réponses que vous avez fournies. C'était très intéressant.

Premièrement, je trouve extrêmement intéressante l'idée que 25 % des nouveaux fonds seront versés à de nouveaux bénéficiaires; ce sera bénéfique. Je suis toujours inquiet du fait que ce soient des experts dans certains domaines qui remplissent les formulaires et que ce soient toujours eux qui finissent par avoir du succès. On voit cela dans plusieurs ministères. Alors, je trouve très intéressant que vous ayez abordé cet aspect.

Il y a quelque chose que j'ai entendu et que j'aimerais m'assurer d'avoir bien compris. Chaque année, ce sont différentes personnes qui font les évaluations. Si c'est bien le cas, pouvez-vous m'en dire davantage à ce sujet?

M. Simon Brault: Jusqu'à maintenant, les comités d'évaluation par les pairs changeaient chaque année. Selon le nouveau modèle de financement, ce sera une combinaison de deux systèmes. D'une part, il y aura des comités permanents d'évaluation par les pairs. Ce sera très transparent, car tout le monde saura, dès le départ, qui siègera à ces comités. Les membres de ces comités siègeront pour deux ou trois ans. Nous nous rendons compte qu'il faut qu'il y ait une connaissance continue de ce qui se passe dans le milieu. D'autre part, il y aura des comités spéciaux pour évaluer des projets plus particuliers. Nous voulons nous assurer qu'il y aura une variété de pairs et une crédibilité.

Je dis toujours à mes équipes que je veux que n'importe qui, peu importe qu'il soit d'accord ou non sur la décision prise, puisse voir que les gens du comité qui ont pris cette décision s'y connaissent vraiment et que ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui prennent les décisions.

M. Darrell Samson: Merci.

Comment le Conseil des arts du Canada fournit-il du soutien aux communautés de langue officielle et aux autres minorités visibles?

M. Simon Brault: Nous avons l'obligation d'offrir des programmes particuliers pour soutenir les communautés linguistiques en milieu minoritaire. Nous rencontrons ces communautés et nous traitons directement avec elles. Nous essayons de savoir quelles sont leurs priorités dans l'ensemble. Nous avons un mécanisme d'ajustement pour soutenir des initiatives spéciales qui permettent à ces communautés de rayonner et de trouver de nouveaux marchés.

En ce qui concerne la diversité et l'inclusion, nous avons des politiques, des fonds spéciaux et un mécanisme d'ajustement pour aider les groupes de la société qui sont marginalisés ou qui font face à des problèmes systémiques. Une fois que les différents projets à valeur égale sont évalués, nous investissons des sommes supplémentaires pour favoriser les groupes discriminés.

Le Conseil des arts du Canada est certainement l'une des organisations les plus avancées au monde pour ce qui est de sa gestion de la diversité. C'est ce que nous disent constamment des collègues d'autres pays quand ils viennent voir comment nous nous y prenons. Cette façon de faire ne changera pas avec le nouveau modèle; au contraire, ce sera encore mieux. Nous veillons à accorder un soutien particulier à ces groupes. Nous sommes très attentifs à cela.

M. Darrell Samson: Si cela fonctionne aussi bien que vous venez de l'expliquer, je suis impressionné. Bravo!

M. Simon Brault: Merci.

M. Darrell Samson: Madame Dabrusin, vous pouvez utiliser la minute de temps de parole qu'il me reste.

Mme Julie Dabrusin: Merci.

[Traduction]

Il y a à Toronto l'Université de l'École d'art et de design de l'Ontario et Design Exchange, qui favorisent le design, mais on se demande toujours quel est le rôle du design dans l'appui des arts. Pouvez-vous nous en parler?

M. Simon Brault: Pour vous donner une idée de la façon dont le design appuie les arts, quand nous avons tenu notre sommet la semaine dernière, à Montréal, par exemple, beaucoup d'experts de l'EADO travaillaient avec nous. Nous sommes conscients de l'extrême importance du triangle entre l'entrepreneur culturel, l'entrepreneur numérique et les universités ou écoles d'art pour

l'avenir des arts et de la culture. Nous collaborons avec eux; il y a un transfert de connaissances et tout et tout.

Concrètement, le financement dans ce domaine vient plutôt du CRSH et du système d'éducation que du Conseil des arts du Canada, mais évidemment, ils forment des personnes qui finissent par devenir des artistes professionnels.

Au Conseil des arts du Canada, peu importe d'où vient la personne; c'est plutôt le projet et ses particularités qui comptent.

• (1705)

Mme Julie Dabrusin: Ma question irait probablement comme suit: comme le design semble parfois à mi-chemin entre l'art et l'innovation, dans quelle mesure peut-il faire partie des projets financés par le Conseil des arts du Canada? Les designers ont parfois l'impression d'être coincés entre les deux.

M. Simon Brault: Je suppose, si vous voulez un critère simple, que la question à se poser sera toujours: « Quelle est la finalité des projets que nous finançons? » En arts, la finalité n'est pas un produit, quelque chose de nécessairement utile, un objet ou une invention. C'est de l'art et une contribution à l'avancement de la culture.

Parfois, la distinction n'est pas si claire, mais habituellement, je dirais 90 % du temps, cela donne une bonne idée de la décision à prendre et de la meilleure façon de financer une chose ou une autre. Ce n'est pas que l'un est bon et l'autre mauvais; il s'agit plutôt d'offrir les bons programmes de soutien à la bonne activité pour les bons résultats.

La présidente: Merci.

Monsieur Nantel.

[Français]

M. Pierre Nantel: Merci beaucoup, madame la présidente.

Monsieur Brault, j'ai lu l'allocation que vous avez livrée au Sommet sur les arts à l'ère numérique. Vous y disiez être parfois contrarié par le terme « numérique », qui est utilisé à toutes les sauces et qui nous soûle un peu.

En pensant à la programmation du Musée des beaux-arts du Canada, je me dis que si Alex Janvier était dans la salle, il s'inquiéterait beaucoup du fait que nous ayons parlé du numérique pendant 50 minutes. C'est en quelque sorte le mot à la mode.

À quel point cette dimension est-elle importante pour vous?

M. Simon Brault: Je vais d'abord vous donner un exemple, soit celui du Fonds pour les arts à l'ère numérique, du Conseil des arts. Au cours de son année optimale, soit en 2021, cela va représenter au maximum 9 % de toutes nos subventions. C'est un élément, mais qui n'est clairement pas central.

Pour nous, le numérique est fondamentalement un outil pouvant faire en sorte que les arts aient la place qu'ils méritent dans la vie quotidienne des citoyens et dans la société. Il n'est pas question de remplacer l'art par le numérique. Il s'agit beaucoup plus de voir comment il est possible de le maîtriser et de s'y ajuster pour faire face aux changements sociologiques qu'il génère.

Fait intéressant, beaucoup d'artistes qui assistaient au Sommet étaient technophobes. Autrement dit, ils ne voulaient rien savoir du numérique. Or, après deux jours de discussions, ils ont dit comprendre exactement ce que nous voulions. Ils ont compris que notre intention n'était vraiment pas de convertir tout le monde au numérique.

Il en va de même pour les auteurs. Quand l'imprimerie a été inventée, il leur est devenu impossible de continuer à travailler de la même façon. Nous sommes rendus ailleurs.

M. Pierre Nantel: C'est exact.

Vous avez entamé la réforme ou la refonte de tous ces programmes. Je crois que vous aviez déjà l'intention de le faire. Or à cela s'ajoute une merveilleuse inondation budgétaire. C'est fantastique pour vous et je me réjouis de ce que cela représente pour la communauté des arts.

Quels changements cela va-t-il apporter? Au total, vous aurez reçu une somme sept ou huit fois plus élevée. Y aura-t-il sept ou huit fois plus de bénéficiaires ou va-t-il plutôt s'agir de nouveaux soutiens artistiques?

M. Simon Brault: Comme je l'ai dit plus tôt, nous voulons accorder 25 % de nos nouveaux investissements à des gens qui n'ont jamais reçu de subvention du Conseil. Cela représente un immense appel d'air frais dans le système.

En outre, nous allons permettre plus de possibilités de création. En effet, n'importe quel observateur peut constater que, depuis 15 ans, les productions théâtrales et littéraires ainsi que les spectacles, notamment, sont faits avec de moins en moins de moyens, de temps et de profondeur. Nous faisons face à une surproduction qui nous éloigne de la qualité. Or pour la culture canadienne, la seule façon de triompher à l'échelle internationale n'est pas de réaliser plus de choses ordinaires, mais bien de produire plus de choses extraordinaires.

Nous sommes certains que si nous travaillons bien, ces investissements vont amener de nouveaux joueurs et un niveau de création à la hauteur des talents de nos artistes.

M. Pierre Nantel: Il n'y a pas de meilleur capitaine que vous pour mener cette entreprise.

Merci.

[Traduction]

La présidente: Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur Nantel?

Très bien, alors j'aimerais poser une question, s'il vous plaît.

J'entends des groupes me parler de vos nouvelles structures. Je parle des groupes d'art communautaire, des groupes au sein desquels des professionnels travaillent avec une communauté défavorisée ou vulnérable pour créer de l'art avec la communauté et non pour elle.

Ces groupes ne se retrouvent pas dans vos catégories. Pouvez-vous me dire où ils se situeraient? Comme vous le savez bien, ils

appartiennent à une catégorie à part, ils ont leur propre éthique, leurs principes et leurs façons de faire. Seront-ils toujours financés?

• (1710)

M. Simon Brault: Si vous parlez de la pratique des arts qu'on qualifie de « socialement engagés », oui, ils seront financés. Nous essayons en ce moment de déconstruire ou de réfuter l'idée selon laquelle le Conseil des arts du Canada devrait être le gardien de la discipline dans ses moindres détails.

Par exemple, il y a des organisations dans ce milieu qui prétendent être les seules à s'adonner à l'art socialement engagé. Je crois, par exemple, que la plupart des artistes autochtones du Canada font eux aussi de l'art socialement engagé. Leur approche est différente. Elle ne correspond pas aux codes des universités, mais elle a tout autant de valeur.

Plutôt que de perdre notre temps à débattre des protocoles d'une discipline, nous la considérerons ouverte à tous, en fonction du mérite, et c'est selon ces critères que nous accorderons du financement.

Certains en seront très heureux, d'autres moins, mais nous croyons que c'est l'avenir. Nous croyons qu'il y a 60 ans, quand il n'y avait rien, le Conseil des arts du Canada se devait d'être très prescriptif, de préciser qu'il appuierait ceci, mais pas cela. Or, nous pensons que cela ne correspond plus à la réalité du monde d'aujourd'hui.

Bref, oui, ces groupes seront financés, mais dans un contexte différent, selon un modèle différent.

La présidente: Très bien. Merci beaucoup.

J'aimerais vous remercier d'avoir pris le temps de nous donner ces réponses approfondies. Nous sommes très fiers que vous ayez pu répondre très clairement à toutes les questions qui vous ont été posées. Ce n'est pas le cas de tous les groupes. Nous vous en remercions infiniment.

M. Simon Brault: Je vous remercie de l'invitation.

La présidente: Avant que le timbre ne retentisse, j'ai besoin de vous parler quelques secondes. Ne partez pas tout de suite.

Je doute que nous ayons le temps de traiter votre motion, monsieur Nantel, celle que vous nous avez soumise aujourd'hui. Nous n'aurons pas le temps d'en discuter ou d'en débattre aujourd'hui.

Êtes-vous à l'aise avec cela?

M. Pierre Nantel: Oui.

La présidente: Très bien.

Maintenant que M. Van Loan s'est engagé, j'ai besoin que quelqu'un me dise que nous sommes prêts à proposer la levée de la séance.

Merci beaucoup, monsieur Van Loan.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>